

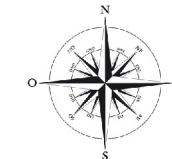
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU SUD

POMMERA

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :Échelle : 1/5000^{ème}COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE03.21.220.200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i

Légende

- ▬ Limite communale
- ☒ Cimetière
- Nouvelle construction
- ▭ Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- ◆ Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ◆ Linéaire végétalisé protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- ◆ Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin

Installations agricoles

- ★ Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Cimetière militaire
2	Chapelle
3	Calvaire
4	Monument aux morts
5	Eglise
6	Calvaire
7	Chapelle

